Chroniques de l'Oncle Benz

4

Le profit n'est pas le bénéfice
« Je suis propriétaire, je prends tout. »

Mêlons un peu d'actualité politique dans ces chroniques économiques, les déclarations de Nicolas Sarkozy de février 2009 sur le partage des bénéfices, désormais « règle des trois-tiers », en sont l'occasion:
« Cela fait bien longtemps que je pense que la règle des trois tiers est une bonne règle. Sur 100 de bénéfices, il devrait y en avoir 33 qui reviennent aux salariés, 33 qui vont directement dans la poche des actionnaires, et 33 qui servent à être réinvestis dans l'entreprise. »[1]

Dans la chroniques précédente, oncle Benz rappelait le goût de Proudhon pour cette « fable » que nous appellerons désormais la « règle vosgienne du quatre-quart »:
« Je suis entrepreneur, je prends la première part ; Je suis travailleur, je prends la seconde ; Je suis capitaliste, je prends la troisième ; Je suis propriétaire, je prends tout. »

Hormis le fait de savoir si Nicolas Sarkozy pense vraiment, on doit lui reconnaître le bon sens politicien de se mettre à la portée du premier venu, notamment des journalistes qui ont repris les déclarations présidentielles en parlant de partage des profits.
Pour les patrons (un peu plus informés en matière économique…), la pensée présidentielle est, de manière euphémique, surprenante:
Ils rappellent que la part des bénéfices dans l'investissement est généralement de l'ordre de 50% et pas de 33%, or, comme le disait un chancelier allemand social-démocrate: *« les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain »* (sans oublier que les investissements d'aujourd'hui, mis au bilan de l'entreprise, sont le profit d'aujourd'hui[2]).
Les patrons ajoutent que les négociations salariales ce n'est pas pour les chiens et que donc l'opportunité de partager les bénéfices avec les salariés ils ne voient pas bien, vu que ceux-ci sont censés, avec l'aide de leurs syndicats, faire monter les enchères lors de ces mêmes négociations.
Et on ne vous parle pas des impôts sur les bénéfices qui sont passés par là.
Mais si le président pense qu'il vaut mieux distribuer une part des bénéfices sous forme de primes plutôt que sous forme de salaires (avec leurs horribles charges sociales – retraite, maladie,

[1] Déclaration du 5 février 2009, Le Monde,

[2] Notons que la « règle des trois tiers » n'est déjà plus qu'une règle des deux tiers-un tiers, puisque la part du bénéfice affecté à l'investissement reste bien dans les poches du propriétaire…

chômage-), ils sont prêts à réfléchir… Surtout qu'en temps de crise, les bénéfices ne sont pas vraiment au rendez-vous et d'ailleurs les actionnaires pâtissent, et d'ailleurs il faut licencier, d'où une idée qui germe : et si on garantissait aux salariés qui restent une part des bénéfices issus du licenciement de ceux qui sont remerciés ?

Bref…Reprenons nos esprits anticapitalistes.

1) Le bénéfice n'est pas le profit. L'échange n'est pas la répartition.

Tout travail, en vue d'un échange des produits de ce travail, se fait dans une entreprise, qu'elle soit capitaliste, coopérative, individuelle, publique, associative, etc. L'entreprise achète ou loue des produits, et vend ou loue d'autres produits, la transformation des uns en d'autres, le travail, se fait dans la « boîte noire » que constitue l'activité de production de l'entreprise.
A la fin d'un exercice (une période de temps), sur un compte de résultats, on fait la somme des dépenses d'un côté, la somme des ventes de l'autre, le bénéfice (ou la perte) est la différence des deux sur un exercice. Le bénéfice n'est pas forcément au rendez-vous à la fin d'un exercice particulier (c'est pourquoi il faut que l'entreprise dispose de fonds de roulement, de provisions, bref de capitaux propres) mais il vaut mieux que l'entreprise soit régulièrement bénéficiaire car si elle est régulièrement déficitaire elle court à la faillite… L'exception étant l'entreprise publique, mais les pertes de l'entreprise publique sont comblées par l'argent public (mutualisé ou socialisé, comme vous voulez) en fonction d'un calcul coûts/avantages sociaux, qui est toujours un calcul économique.
Les bénéfices sont liés à l'échange, ils ne se font pas forcément « sur le dos de quelqu'un »[3]. Si les bénéfices paraissent « anormaux » (genre compagnies pétrolières) ce n'est pas forcément sur le dos des salariés (et lesquels, ouvriers/employés, techniciens, cadres? Et de quelle entreprise ? Celle qui sous-traite pour la principale? Etc.) mais ce peut être, aussi, sur le dos des consommateurs ou des vendeurs de biens intermédiaires (politique d'achat des supermarchés par exemple).

Ce qui importe de comprendre à ce stade, c'est que le bénéfice est lié à l'échange et aux conditions d'échange, pas au mode de propriété. Mais c'est le mode de propriété qui décide, en amont, de ce qui sera identifié, de manière comptable et en aval, comme bénéfice.

Le profit n'est pas le bénéfice, le profit est lié au mode de propriété, et dans le mode de propriété capitaliste le profit est le revenu du propriétaire, autonome, distinct du salarié, subordonné.

[3] Par exemple, une maison d'édition coopérative vend une moyenne de 1000 exemplaires par livres édités, ses frais (bénéfices ?) sont calculés sur cette moyenne pour assurer des revenus et des conditions de travail correctes aux travailleurs-coopérateurs. Si un ouvrage connaît un succès exceptionnel et se vend à 10 000 exemplaires, il y a un bénéfice sans que personne ne soit grugé, exploité, etc. Ceci dit pour les contempteurs du bénéfice…

2) Le profit capitaliste ou la répartition en amont.

Laissons tomber les concepts économiques, parlons des individus et de leurs droits dans la répartition.
Dans l'entreprise capitaliste, les individus ont un statut de salariés ou de propriétaires, statut qui ouvre à des droits distincts :

Les salariés n'ont pas le droit de vendre l'entreprise, les propriétaires oui. Le produit de cette vente (totale ou partielle) est du profit.[4]

Les salariés ont le droit de négocier leurs salaires avec les propriétaires (y compris une participation aux bénéfices). Les propriétaires ne négocient pas leurs rémunérations comme « travailleurs » (salaires, jetons de présence comme administrateurs, etc.), ils en décident de manière autonome, cette rémunération non contractualisée est du profit[5].

Les salariés ne touchent pas de dividendes, les dividendes étant les vrais-faux intérêts du capital non prêté mais pourtant rémunéré comme s'il l'était. Les dividendes sont du profit.

Tout revenu lié aux droits exclusifs du propriétaire capitaliste est ce que l'on appelle le profit.
C'est aussi simple que cela et n'a rien à voir avec les bénéfices. D'où les propriétaires capitalistes ne partageront pas les profits sauf à n'être plus propriétaires. Ils partageront les bénéfices…qu'ils décideront, de manière comptable, de réaliser.
Où l'on voit la dimension anticapitaliste du « partage des bénéfices »…

Concluons avec Proudhon et son quatre-quart vosgien :

« Je suis entrepreneur, je prend la première part ».

Comme entrepreneur, le propriétaire investit une part des bénéfices, ce faisant il augmente la valeur de l'entreprise, d'où le profit est plus important, qu'il vende l'entreprise ou qu'il touche des dividendes, sans oublier l'augmentation de sa rémunération comme « travailleur » dans l'entreprise, indexée sur le profit.

« Je suis travailleur, je prends la seconde ».

Le propriétaire décide (sous contrainte du marché et de la loi), de la rémunération des travailleurs (la sienne itou s'il travaille), le résultat pécuniaire de cette décision est du profit.

---

[4] Partielle sous forme d'actions. La Bourse est une forme remarquable de mutualisation du capital : une ouverture partielle du capital social permet aux actionnaires majoritaires de garder le contrôle de l'entreprise tout en bénéficiant d'un capital additionnel qu'ils n'ont pas à rembourser.

[5] Lorsque des dirigeants « salariés » se substituent aux propriétaires dans la responsabilité de l'entreprise, leurs rémunérations sont indexées sur les profits (et pas sur les bénéfices).

« Je suis capitaliste, je prends la troisième ».

Le capital investi dans l'entreprise rapporte de vrais-faux intérêts, les dividendes. Vrais-faux car les dividendes ne sont pas des intérêts d'un capital prêté à autrui (qui le posséderait et ferait ses propres affaires avec), ce capital reste en possession du propriétaire (distinction proudhonienne possession/propriété). Ces dividendes sont du profit

« Je suis propriétaire, je prends tout ».

Le propriétaire décide de la répartition, de la part qui revient à l'investissement, de la rémunération des travailleurs, de la rémunération du capital, et de la vente éventuelle de l'entreprise, qui est la traduction économique du pouvoir politique du propriétaire. Cette répartition décide du profit.

Partager le bénéfice de l'activité indépendamment du mode de propriété en amont de l'activité, voilà un gag qui fait toujours beaucoup rire dans les chaumières du MEDEF et dans les allées des Bourses du monde entier. Au XIXème siècle, il faisait rugir le Pierre-Joseph, prolétaire guère porté sur la plaisanterie…

P.S. : pour avoir une analyse, ancienne mais toujours actuelle, du problème que pose le profit aux différentes théories économiques, et notamment à celles qui sont portées à le légitimer, on consultera avec…bénéfice, l'ouvrage classique de François Perroux : *Le problème du profit* (1926, réédition PUG, 1996).

Oncle Benz